

Licence 2 Histoire de l'art et archéologie, Parcours Préservation des biens culturels (PBC), Option Conservation préventive du patrimoine (C2P).

Nature et durée du stage

Les stages sont préférentiellement effectués en institutions patrimoniales ou dans les dépôts archéologiques. La durée est de 85 heures, soit 14 jours ouvrés, dans le domaine de la conservation préventive, de préférence l'été entre la L1 et la L2.

Conseils pour trouver un stage

Pour mener à bien l'organisation du stage, de précieux contacts avec des professionnels du domaine peuvent être établis grâce aux annuaires en ligne de la Fédération française de Conservation-Restauration (FFCR) et de l'association des préventeurs universitaires (APrévU). Il est également conseillé de s'entretenir avec les enseignants de la formation et le responsable de la licence dont les noms et les adresses courriel sont indiqués lors de la pré-rentrée universitaire.

Modalités d'évaluation

L'évaluation du stage se fonde sur un rapport de stage remis au responsable de la licence et sur une fiche d'évaluation transmise par le tuteur, responsable de l'accueil et du suivi du stagiaire. Le rapport doit être composé des parties suivantes : *i)* une présentation du lieu ou de la structure où s'est déroulé le stage ; *ii)* une description des missions du stagiaire et *iii)* une analyse des savoirs et des compétences acquises durant le stage. Le rapport doit être rédigé dans une langue soignée et dans un style qui favorise l'analyse de l'expérience plutôt que le récit anecdotique. La mise en forme doit mettre en valeur la clarté du propos. Elle pourra intégrer des photographies ou des illustrations si celles-ci sont décrites et analysées dans le corps du texte.

La longueur du rapport de stage ne doit pas être inférieure à 15 000 caractères, espaces compris, et supérieure à 20 000 caractères, espaces compris, hors annexes et illustrations. Le titre du rapport de stage mentionne l'identité de l'étudiant ou de l'étudiante, le lieu et la durée du stage ; il peut également comporter un sous-titre choisi librement.

Les pièces à joindre à ce rapport sont les suivantes : *i)* l'attestation de stage signée par le responsable. Elle doit comporter le nombre de jours de travail et attester des 14 jours de stage ; *ii)* la convention de stage, obligatoire.

Rendu du rapport

Le rapport doit être déposé le 30 avril au plus tard au secrétariat de la formation.

Licence 3 Histoire de l'art et archéologie, Parcours Préservation des biens culturels (PBC), Options Conservation préventive du patrimoine (C2P) et Restauration des biens culturels (RBC).

Nature du stage

Les stages seront préférentiellement effectués en institutions patrimoniales ou dans les dépôts archéologiques pour les options C2P et RBC. Pour l'option RBC, le stage peut également avoir lieu dans un atelier de restauration public ou privé, cette possibilité étant à privilégier. La durée est de 120 heures, soit environ 20 jours ouvrés. Dans l'emploi du temps du second semestre, une journée par semaine est libérée afin que les étudiants et les étudiantes disposent de cette journée pour effectuer une partie de leur stage sur les 12 semaines que comporte le semestre. Le complément, environ 8 jours ouvrés, aux 120 heures requises est à effectuer par ailleurs, idéalement pendant l'été entre le L2 et le L3.

Conseil pour trouver un stage

Pour conduire à bien l'organisation du stage, de précieux contacts avec des professionnels du domaine peuvent être établis grâce à l'annuaire de la Fédération française de Conservation-Restauration (FFCR) pour la restauration et la conservation préventive, à celui de l'association des préventeurs universitaires (APrévU) pour la conservation préventive. Icosaèdre, l'association des étudiants et des étudiantes de la formation diplômante de Conservation-Restauration des Biens Culturels de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est tout autant de nature à fournir des conseils. Il est également conseiller de s'entretenir avec les responsables des groupes de spécialités de la formation dont les noms et les adresses courriel sont indiqués lors de la pré-rentrée universitaire.

Modalités d'évaluation

L'évaluation du stage se fonde sur un rapport de stage remis au responsable de la licence et sur une fiche d'évaluation transmise par le tuteur, responsable de l'accueil et du suivi du stagiaire. Le rapport doit être composé des parties suivantes : *i)* une présentation du lieu ou de la structure où s'est déroulé le stage ; *ii)* une description des missions du stagiaire et *iii)* une analyse des savoirs et des compétences acquises durant le stage. Le rapport doit être rédigé dans une langue soignée et dans un style qui favorise l'analyse de l'expérience plutôt que le récit anecdotique. La mise en forme doit mettre en valeur la clarté du propos. Elle pourra intégrer des photographies ou des illustrations si celles-ci sont décrites et analysées dans le corps du texte.

La longueur du rapport de stage ne doit pas être inférieure à 15 000 caractères, espaces compris, et supérieure à 20 000 caractères, espaces compris, hors annexes et illustrations. Le titre du rapport de stage mentionne l'identité de l'étudiant ou de l'étudiante, le lieu et la durée du stage ; il peut également comporter un sous-titre choisi librement.

Les pièces à joindre à ce rapport (sous une forme reliée) sont les suivantes : *i)* l'attestation de stage signée par le responsable. Elle doit comporter le nombre de jours de travail et attester des 14 jours de stage ; *ii)* la convention de stage, obligatoire.

Rendu du rapport

Le rapport doit être déposé le 30 avril au plus tard au secrétariat de la formation.